

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DES ABRETS EN DAUPHINÉ
SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Ordre du Jour :

N° Ordre	Sujet
	Approbation du compte rendu de la séance précédente
2024-H-01	Rapport d'orientation budgétaire 2024 - Débat d'orientation budgétaire 2025
2024-H-02	Attribution des marchés de travaux de rénovation de la MJC
2024-H-03	Attribution des marchés de maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes de la Bâtie-Divisin
2024-H-04	Avenant au marché de travaux de la crèche
2024-H-05	Interdiction d'installation de bornes libre-service sur le territoire communal
	Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Lucie IOBBI NIVOL, Ludovic LEPRETRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAETANO, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Sabine SEIGLE-VATTE, Frédéric ROCHE, Marie-Blanche PERRIN, Michelle CHIAMBRETTI.

Absents excusés :

Besma CARON, Angélique CHABART, Marwane ABDERRAHMAN, Sevgi PINARBASI Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY
Franck CHEVALLET donne pouvoir à Nathalie MEUNIER,
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

2024-H-01	Rapport d'orientation budgétaire 2024 – Débat d'orientation budgétaire 2025
------------------	--

Monsieur le Maire donne la parole à Ludovic Leprêtre, Adjoint aux Finances, qui fait le bilan de l'année 2024 écoulée et présente les orientations du budget 2025.

Le rapport de l'exécution budgétaire 2024 est détaillé sur l'annexe jointe à la convocation.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, bien qu'encore susceptible d'ajustement d'ici la fin de l'année, ressort en excédent d'environ 1 200 000€.

Le résultat d'investissement 2024 ressort en déficit d'environ 640 920€. Il faut noter que près 1 500 000€ de subvention n'ont pas encore été versées et seront perçues en 2025 en reste à réaliser.

Pour 2025, le budget de fonctionnement, serait construit sur la base des crédits 2024 en tenant compte de certaines spécificités comme les subventions aux nouveaux médecins, qu'il faudra ré-inscrire, le remplacement (ou non) des agents partant en retraite, la majoration du budget pour la culture, l'amélioration des ventes de billets pour ces spectacles, la prise en charge des dépenses de fonctionnement (et des recettes) du gymnase du colombier, statuer sur la maintenance informatique et rationaliser les outils informatiques.

Les recettes de fonctionnement ne devraient pas baisser en 2025 malgré la situation politique tendue du moment. La dotation globale de fonctionnement devrait rester stable. La fiscalité évoluera par des bases d'impositions du foncier bâti qui seront réévaluées de 1.7%. Il n'est pas envisagé à ce stade d'évolution du taux communal du foncier bâti qui restera à 32.11% (taux qui intègre désormais l'ancienne part de la taxe foncière du département). Les revenus des locations des logements de la Contessière produiront en 2025 des revenus sur une année complète.

Le programme d'investissement 2025 portera sur quelques programmes phares : les ombrières photovoltaïques Vercors (et la vente de l'énergie produite à la population), la rénovation de la MJC, le préau de l'école Tazieff. Ces deux derniers chantiers doivent débiter en janvier.

Le marché de maîtrise d'œuvre de rénovation extension de la salle des fêtes de la Bâtie devrait aboutir à une consultation des entreprises sur la deuxième partie de l'année et des travaux en 2026. Les études de début d'année nous permettront de déposer les dossiers de demandes de subventions et de connaître ainsi la part de financement

restant à la charge de la mairie.

Les sanitaires publics à Bisso pourraient également voir le jour. La maîtrise foncière qui se dessine pour le terrain autour de la maison dauphinoise permettra, alors, de réaliser un aménagement paysager de qualité en entrée de ville.

L'achat de l'ancienne station-service rue d'Italie pourrait être traitée via EPORA pour un portage foncier pendant 4 ans. Il conviendra toutefois d'engager des études pour une réhabilitation et une commercialisation dans les 4 ans ou la commune devra racheter à EPORA.

Les recettes d'investissement ne devraient pas comporter de nouvel emprunt. Une part importante de subventions sur des projets terminés seront encaissées en 2025 ce qui améliorera l'équilibre du budget. Il est également toujours d'actualité de vendre la maison de la Bâtie, une partie du terrain autour de la maison dauphinoise ainsi que trois lots au Guillet.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

1. **VALIDE** le rapport budgétaire 2024 ci-joint
2. **APPROUVE** les orientations budgétaires ci-jointes pour l'exercice 2025

2024-H-02	Attribution des marchés de travaux de rénovation de la MJC
------------------	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres réalisé après l'ouverture des plis de la consultation pour la rénovation des locaux de la MJC.

Il rappelle que la mise en ligne du marché a eu lieu du 21 octobre au 25 novembre. Le marché a été publié sur le journal des affiches de Grenoble et du Dauphiné le 25 octobre.

95 entreprises ont téléchargé le dossier et 40 offres ont été déposées.

Selon le règlement de consultation les offres sont classées avec une pondération de 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique de l'offre.

Le rapport de la commission d'ouverture des plis ci joint ayant classé les entreprises, Monsieur le Maire propose de suivre les préconisations de la commission et de retenir les entreprises les mieux disantes.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le rapport d'ouverture des plis et d'analyse des offres
- **APPROUVE** la proposition de la commission et retient les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant HT
1 Gros œuvre	Perrouse	94 847.10
2 Charpente	CMCD	78 626.00
3 Façades - ITE	ISIK	91 208.70
4 Menuiserie ext	METAL SPHERE	62 400.00
5 Ascenseur	ETNA	22 685.00
6 Electricité	CARON	80 259.95
Option panneaux solaires	Dont	19 995.00
Option Tarif bleu	Dont	2 200.00
7 Plomberie Chauffage	GILLET	158 578.88
8 Cloisons doublage	CARBONERO	81 467.53
9 Menuiserie intérieure	LOGIS HOME	83 670.30
10 Revêtements de sols	DHIEN SOLS	28 66.20

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution des prestations pour un total de 782 209.66 soit 174090.34€ en dessous de l'estimation.

2024-H-03	Attribution des marchés de maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes de la Bâtie-Divisin
------------------	--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres réalisé après l'ouverture des plis de la consultation pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la salle des fêtes de la Bâtie-Divisin.

Il rappelle que la mise en ligne du marché a eu lieu du 21 octobre au 25 novembre. Le marché a été publié sur le journal des affiches de Grenoble et du Dauphiné le 25 octobre.

39 dossiers ont été téléchargés et 10 offres ont été remises.

Selon le règlement de consultation les offres sont classées avec une pondération de 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique de l'offre.

Le rapport de la commission d'ouverture des plis ci joint ayant classé les entreprises, Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet ANKHA, de St Martin d'Hères, pour un montant hors taxes de 142500€.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le rapport d'ouverture des plis
- **APPROUVE** le choix de la commission d'appel d'offre de retenir le cabinet ANKHA pour un montant hors taxes de 142500€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tous document nécessaire au lancement et à la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation-extension de la salle des fêtes de la Bâtie.

2024-H-04	Avenant au marché de travaux de la crèche
------------------	--

Monsieur le Maire donne la parole à Didier Buisson, Adjoint en charge des travaux, afin qu'il présente l'avenant aux marchés de travaux de la crèche, portant sur des travaux supplémentaires suivants :

- **CARREY TP** Lot 1 VRD aménagements extérieurs

L'entreprise **CARREY TP** est titulaire du lot 1 VRD aménagements extérieurs d'un marché initial de 78 668.45 € HT, qui a fait l'objet d'un avenant n°1 de 7 325 € HT par délibération n°2024-D-01AR en date du 27 mai 2024 et portant le montant total du nouveau marché à 85 993.45 € HT.

En fin de chantier, il est constaté que les moins-values s'élèvent à 21 608.25 € HT correspondantes à la suppression de bordures béton, voirie légère en enrobé, cheminement piéton, terrain de jeux et canalisations eaux pluviales et usées. Les plus-values se chiffrent à 12 330.80 € HT portant sur des travaux supérieurs au quantitatif du marché pour le décapage de la terre végétale, la plateforme du bâtiment, la clôture en panneaux rigides, l'engazonnement. Et des travaux supplémentaires commandés pour un montant de 10 550.50 € HT correspondants à l'empierrement des surfaces béton désactivé ainsi que la pose de grilles d'évacuation des eaux pluviales. Au vu de ces éléments, l'avenant n°2 s'élève à 1 273.05 € HT.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant n°2 ci-dessous,

Lot	Entreprise	Montant initial HT du marché	avenants ht déjà voté	No avenant	Montant avenant HT	Objet	Nouveau montant HT du marché
1	CARREY TP	78668.45	7 325.00	2	1 273.05	Empierrement surface béton désactivée + béton désactivé + grilles eaux pluviales	87 266.50

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 et à payer l'entreprise en conséquence.

2024-H-05	Interdiction d'installation de bornes libre-service sur le territoire communal
------------------	---

Monsieur le Maire expose que la récente installation de bornes de distribution de produits alimentaires sur le bord de la voie publique pose question.

La commune fournit des efforts financiers d'aménagement de l'espace public et de soutien au commerce local afin de continuer à bénéficier de commerces de proximité et l'installation de ce type d'équipement crée une concurrence discutable avec les commerces de bouche du centre-ville.

Sur ces éléments, Monsieur le Maire propose d'interdire ce type d'équipements sur le territoire communal.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **INTERDIT** l'installation de distributeurs automatiques de produits alimentaires sur le territoire communal.

QUESTIONS DIVERSES

Marie Blanche Perrin félicite les services techniques pour la qualité des illuminations de la ville pour cette fin d'année. Monsieur le Maire confirme que les agents sont particulièrement impliqués dans la décoration de la ville, pour les illuminations mais aussi tout au long de l'année. La population le remarque et fait beaucoup de commentaires positifs. Merci à eux.

Les questions diverses étant épuisées, Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée et clos la séance à 22h00.